

Déléguée à la protection des données (DPD)

Une fonction de conseil, de vigilance et d'appui au service de la protection des données personnelles à l'Université de Toulon (UTLN).

Dans le cadre de ses missions d'enseignement, de recherche, ainsi que de son fonctionnement administratif et institutionnel, l'université est amenée à traiter de nombreuses données à caractère personnel, notamment celles de ses usagers, ses personnels, ses partenaires, voire des tiers extérieurs.

Ces données recouvrent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, telles que le nom, le prénom, la photographie, l'adresse postale, la date de naissance, l'adresse électronique etc.

Il appartient, à ce titre, aux directions, aux services et aux composantes de veiller à ce que les traitements de données relevant de leur champ de compétence soient conçus et mis en œuvre dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Quel est le rôle principal du DPD ?

Le DPD constitue l'interlocuteur de référence de l'établissement pour toute question relative à la protection des données personnelles. Il apporte aux directions, services et composantes un appui, des conseils et un accompagnement dans la mise en conformité de leurs traitements.

Le DPD est également le point de contact des usagers et des personnels pour toute demande ou question portant sur le traitement de leurs données personnelles.

Enfin le DPD assure la coopération avec l'autorité de contrôle (CNIL) ainsi que l'interface avec celle-ci.

Quand saisir la DPD de l'UTLN ?

La DPD de l'UTLN peut être saisie par les agents de l'Université comme par toute personne concernée, dès lors qu'une question, une difficulté ou un besoin d'accompagnement se pose en matière de protection des données personnelles.

1. Vous êtes agent de l'UTLN traitant des données dans le cadre de vos fonctions :

La DPD a vocation d'être saisie pour tout traitement de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de vos fonctions, notamment :

- lorsqu'une démarche (projet, procédure, outil, dispositif etc.) implique la mise en œuvre d'un traitement de données personnelles ;
- lorsqu'un traitement existant évolue, notamment en cas de modification de sa finalité, des catégories de données traitées, des personnes concernées, des destinataires, des modalités d'accès, de conservation, d'hébergement ou de sécurisation, etc. ;
- lorsqu'une demande d'exercice de droits, une difficulté, une réclamation ou un signalement survient dans le cadre d'un traitement ;
- lorsqu'un incident de sécurité ou une violation de données personnelles est constaté, suspecté ou redouté ;
- plus largement, pour toute demande de conseil ou d'accompagnement relative à la protection des données personnelles.

Saisir la DPD de l'UTLN

Imane Vauché

Pour toute saisine vous pouvez écrire à :

dpd@univ-tln.fr

Il est utile de préciser l'objet de la demande et, lorsque cela est possible, le service ou le traitement concerné.

Textes utiles

[Règlement général sur la protection des données](#)

[La loi Informatique et Libertés](#)

[Décret n° 2019-536 pris pour](#)

[l'application de la loi Informatique et Libertés](#)

[Directive 2002/58/CE dite "ePrivacy"](#)

2. Vous êtes une personne physique (agent, usagers, ou tiers) concernée par un traitement mis en œuvre par l'Université de Toulon

La DPD peut également être saisie :

- pour exercer vos droits sur les données personnelles vous concernant ;
- pour obtenir des informations sur l'usage de données dans le cadre traitement mis en œuvre par l'UTLN ;
- pour obtenir des informations sur l'utilisation de vos données dans le cadre d'un traitement mis en œuvre par l'Université de Toulon ;
- pour signaler une difficulté particulière, un risque ou une violation de données en lien avec un traitement mis en œuvre par l'Université.

Quand n'est-il pas utile de saisir la DPD de l'UTLN ?

Il n'est, en principe, pas utile de saisir la DPD lorsque la situation ne concerne pas un traitement de données permettant **d'identifier**, directement ou indirectement, une personne physique.

Dans cette hypothèse, la réglementation relative à la protection des données personnelles n'a pas vocation à s'appliquer.

Notions clés

Données à caractère personnel ou données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement. Il peut s'agir, par exemple, d'un nom, d'une photographie, d'une adresse électronique, d'un numéro d'étudiant, d'une adresse IP, ou d'un identifiant de connexion.

Traitement de données à caractère personnel : Toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé : collecte, enregistrement, organisation, conservation, modification, consultation, transmission, diffusion, rapprochement, effacement, etc.

Responsable de traitement : La personne morale ou physique qui détermine les finalités et les moyens du traitement, autrement dit qui décide du « pourquoi » et du « comment » du traitement de données personnelles. Pour les traitements mis en œuvre par l'établissement dans le cadre de son fonctionnement, il s'agit en principe de l'Université de Toulon, en tant que personne morale, incarnée par son représentant légal le Président.

Sous-traitant : La personne physique ou morale qui traite des données personnelles pour le compte d'un responsable de traitement.

Traitement anonymisé : Un traitement est anonymisé lorsque l'identification des personnes est rendue impossible de manière irréversible. Lorsque l'anonymisation est effectivement réalisée, les données ne sont plus considérées comme des données personnelles et le RGPD ne s'applique plus à ces données.

Traitement pseudonymisé : La pseudonymisation consiste à remplacer les éléments directement identifiants par des éléments indirects ou des codes. Les données pseudonymisées restent toutefois des données personnelles, car une réidentification demeure possible au moyen d'informations supplémentaires.